



## Négociation Annuelle Obligatoire 2023

### La CGT signe pour les salariés qui gagnent le moins

**La CGT demandait une augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation pour tous.**

Seulement, la direction n'augmentera pas l'ensemble de ses salariés. Ceux pour qui l'appointement, avec indemnités de nuit incluses, déclarent plus de 50 000 € brut annuel, sont hors-jeu. Ce qui élimine 660 salariés.

Parmi les **964** bénéficiaires concernés par de petites augmentations : **185** employés sur 186, la quasi-totalité ; **473** journalistes sur 763, plus de la moitié ; **101** ouvriers sur 222 et **205** cadres sur 453, moins de la moitié. Quant aux **240 à 270** journalistes pigistes, leur barème sera revalorisé à hauteur de 3%.

Par ailleurs, une rétroactivité est accordée, après une bataille de la CGT, à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**Pour rappel, la référence salariale englobe l'appointement de base, avec uniquement les indemnités de nuit. Toutes les autres primes n'entrent pas en ligne de compte.**

Les modalités d'augmentation sont les suivantes :

- **3%** pour les salariés ayant une rémunération mensuelle brute de base inférieure à 1,26 fois le Smic (2201,472 € mensuels multipliés par 13,62 mois : égal à moins de 30 000 € annuels). Soit **328** salariés, dont 145 journalistes, 114 employés, 35 cadres et 34 ouvriers.
- **2%** pour les salariés ayant une rémunération mensuelle brute de base comprise entre 1,26 et 1,67 fois le Smic (maximum de 2917,824 € mensuels par 13,62 : égal à moins de 40 000 € annuels). Soit **258** salariés, dont 99 journalistes, 74 cadres, 60 employés et 25 ouvriers.
- **1%** pour les salariés ayant une rémunération mensuelle brute de base comprise entre 1,67 et 2,10 fois le Smic (maximum à 3669,12 € mensuels par 13,62 : égal à moins de 50 000 € annuels). Soit **378** salariés, dont 229 journalistes, 96 cadres, 42 ouvriers et 11 employés.

Ceux qui restent sur le carreau apprécieront le non-retour de leur investissement au quotidien, comme tous les autres salariés. L'inflation, elle, ne tient pas compte des niveaux de revenus.

**Employés et cadres** : une marche arrière de la direction. Elle refuse de verser la moitié du 13<sup>e</sup> mois comme pour les journalistes, faute de trésorerie, soi-disant ! Nous réitérerons notre demande l'année prochaine et demandons maintenant que le budget soit construit en conséquence.

De plus, le DRH a ajouté deux conditions supplémentaires au déclenchement des augmentations : un syndicat au moins doit signer l'accord et pas de non-parution dans le cadre de la négociation NAO. Cherchez la marge de manœuvre ? Le coup de massue est raide.

**Malgré tout, la CGT, représentative de tous les salariés, quel que soit leur statut, n'a pas pris le risque de priver la majorité d'entre vous d'une augmentation, fût-elle minime.**

**Nous défendrons toujours la solidarité entre tous les salariés.**